

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
0413312546

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Collège Simone de Beauvoir à Vitrolles - Restructuration et extension des sanitaires
élèves de la cour - Modification de l'opération**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La modification de l'opération de restructuration et d'extension des sanitaires élèves de la cour du collège Simone de Beauvoir à Vitrolles, afin d'intégrer l'augmentation projetée des effectifs de l'établissement.

Cette opération est actuellement en phase d'Avant Projet Définitif et les études ont été réalisées sur la base de l'effectif actuel qui est de 450 élèves. Or, à l'horizon de l'année 2021, l'effectif s'élèvera à 650 élèves, ce qui engendre une augmentation des besoins en équipements sanitaires pour le collège et donc des travaux supplémentaires.

Le maître d'œuvre devant reprendre une partie des études déjà effectuées afin de répondre à ces nouveaux besoins et d'intégrer les travaux qui n'étaient pas initialement prévus, un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre devra être conclu pour un montant de 6 000,00 €T.T.C.

De plus, de l'amiante ayant été détectée dans les enrobés de la cour et les carrelages extérieurs périphériques, des travaux de désamiantage doivent être exécutés préalablement à la réalisation d'une tranchée nécessaire au passage des réseaux d'alimentation du bloc sanitaire dans la cour.

Aussi, afin de prendre en compte cette modification de programme, les aléas et les révisions de prix, le coût estimatif global de la partie travaux de cette opération est porté de 232 000,00 €T.T.C. à 310 000,00 €T.T.C. représentant une augmentation de 78 000,00 €T.T.C.

De même le montant des prestations intellectuelles passe de 40 000,00 € T.T.C. à 50 000,00 €T.T.C., soit un surcoût de 10 000,00 €T.T.C.

Le montant total de cette opération s'élèvera donc à 360 000,00 € T.T.C. au lieu de la somme initialement prévue de 272 000,00 €T.T.C.

Cette dépense sera financée au moyen d'affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL